

Conseil Communautaire du 14 février 2019

D 2019

A

15

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	66 dossier 1 à 3 – 68 dossier 4 et 8 – 69 dossier 5 à 22 (sauf 8)
Votants	74 dossier 1 à 3 – 77 dossier 4 et 8 – 78 dossier 5 à 22 (sauf 8)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **8 février 2019** s'est réuni à la salle des fêtes de Fauillet, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

Étaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à partir du dossier 4)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Carole VERHAEGHE (+ pouvoir de Michel PÉRAT)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Jean.François THOUHAZE) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir de Eric BOUCHAUD)
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [(à partir du dossier 4) + pouvoir Josette PATISSOU]
<u>Gaujac</u>	/
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT – Thierry CONSTANS
<u>Gratoloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Jacques BRO)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG – Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Lydie ANGELY)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE (à partir du dossier 5)
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	/
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Daniel GAIDELLA – Liliane KULTON (+ pouvoir de Liliane BORDES) – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (suppléant)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 3) - Michel PÉRAT - Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 3) - Josette PATISSOU - Jean.François THOUHAZE - Maryse VULLIAMY - Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU – Marie.Françoise BOUGUES – Charles CILLIERES – Jacqueline CORREGES – Patrick COUZINEAU - Joël HOCQUELET – Anne MAHIEU – Jean.Pierre MARCHAND – Laurence VALAY - Thierry CARRETEY - Gaëtan MALANGE (jusqu'au dossier 4 et pour le dossier 8) - Jacques BRO - Régis BARD – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Jacky TROUVÉ

Pouvoirs de

Michel PÉRAT à Carole VERHAEGHE - Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Jean.François THOUHAZE à Jean.Luc ARMAND - Lydie ANGELY à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN - Joël HOCQUELET à Sophie BORDERIE - Jacques BRO à Francis DUTHIL - Liliane BORDES à Liliane KULTON - Eric BOUCHAUD à Maryline DE PARSCAU

Secrétaire de Séance

Michel COUZIGOU

Dossier n°15 - MODIFICATIONS DES TAUX DE PROMOTION A L'EFFECTIF

Objet de la délibération

Le nombre maximum d'agents pouvant être promu à l'un des grades d'avancement au sein de cadres d'emplois ou de corps est déterminé par application de taux de promotion à l'effectif. Ceux-ci doivent être modifiés.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49,

Vu Décret n°87-1099 modifié du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le Décret n°87-1100 modifié du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire relatives aux taux de promotion à l'effectif,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 21 janvier 2019,

Exposé des motifs

Suite à la parution des décrets relatifs aux différents cadres d'emplois concernant la mise en œuvre du protocole P.P.C.R. « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », et tenant compte de la réforme applicable au cadre d'emploi des attachés territoriaux depuis le 1^{er} janvier 2017 par la création d'un grade d'attaché hors classe, il convient aujourd'hui de compléter les ratios d'avancement :

Pour la Catégorie A :

- ATTACHE HORS CLASSE : avancement à l'échelon spécial : rattaché au grade d'attaché hors classe et détermination du taux de promotion : 100%
- ADMINISTRATEUR : avancement aux grades supérieurs et détermination du taux de promotion : 50%

Transfert de la Catégorie B à la Catégorie A :

- CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS : intégration en Catégorie A à compter du 1^{er} février 2019 : les taux de promotion sont inchangés
- CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS : intégration en Catégorie A à compter du 1^{er} février 2019 : les taux de promotion sont inchangés

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide de modifier les taux conformément à l'annexe ci-jointe.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	78
<i>Pour</i>	78
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication / Affichage
Le 15 février 2019

Fait à Fauillet, le 14 février 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,